


POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Plan Vert 2024 2029

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT





Demande d'information supplémentaire

**Service de l'urbanisme et de
l'environnement
Municipalité de Saint-Donat
490, rue Principale
Saint-Donat, Québec
J0T 2C0**

**819 424-2383, poste 235
urbanisme@saint-donat.ca**



Chers Donatiens, chères Donatiennes

Première municipalité au Québec et au Canada à obtenir une marque territoriale partagée visant à reconnaître la qualité exceptionnelle de son milieu naturel et l'engagement de sa population à protéger le milieu naturel qui la caractérise, Saint-Donat maintient son leadership en matière de développement durable.

Au fil des ans, notre marque territoriale «Saint-Donat, Parc Naturel Habité» a contribué à assurer notre notoriété auprès de nombreux acteurs reconnus pour leurs connaissances et surtout pour leurs actions innovantes en matière de protection de l'environnement.

La mise à jour de la politique environnementale et cette 3^e édition du Plan Vert qui couvre la période 2024-2029 sont le fruit d'un travail rigoureux effectué par le Comité consultatif en environnement supporté par les différents services municipaux. L'apport des résidents, villégiateurs et associations de riverains s'est avéré essentiel tout au long du processus d'élaboration de la Politique et du Plan.

Si l'ensemble des municipalités du Québec sont confrontés à de nouvelles réalités causées par le réchauffement de la planète et des changements climatiques, Saint-Donat doit se montrer exemplaire. Nous avons l'immense privilège de vivre dans un milieu naturel qui fait l'envie d'un nombre grandissant de familles et de retraités qui souhaitent s'établir chez nous. Il faudra relever des défis qui nous permettront d'accueillir ces nouveaux arrivants tout en préservant la quiétude qui nous caractérise.

Le Plan Vert que nous vous proposons tient compte de plusieurs éléments, dont l'approvisionnement en eau potable, les déplacements actifs et sécuritaires, l'aménagement de la forêt en concordance avec l'engouement pour la randonnée, le potentiel acéricole, le logement abordable et la gestion des matières résiduelles.

Les actions et sous-actions identifiées sont souvent simples, mais parfois complexes. Certaines exigent des budgets importants, mais plusieurs sont à notre portée si tout le monde y contribue au quotidien.

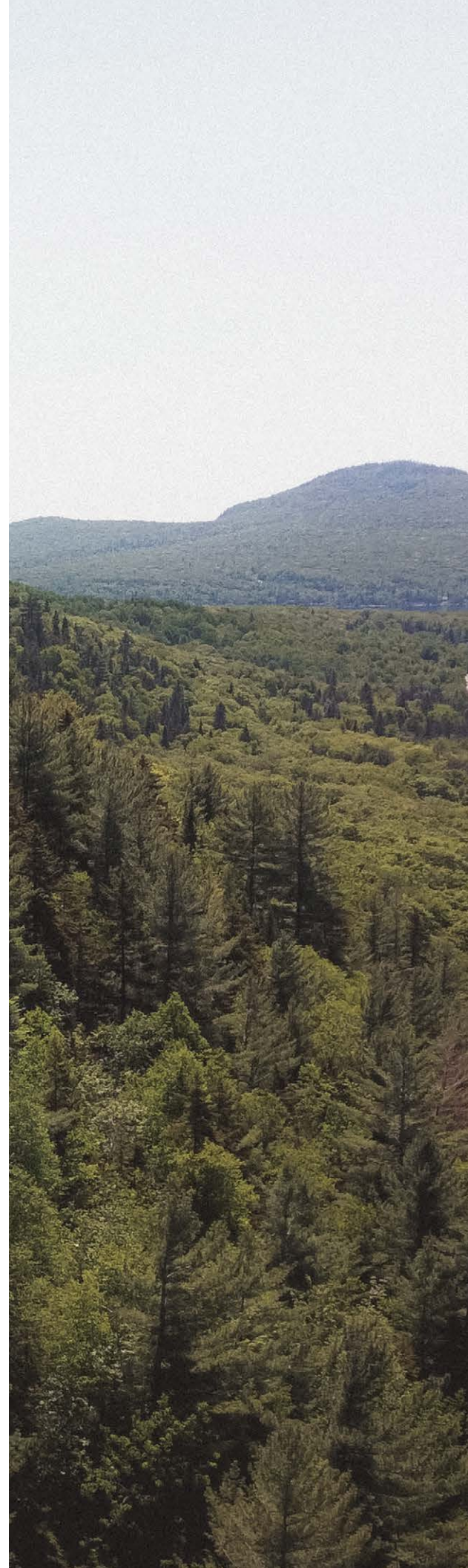
Rappelons que notre territoire est constitué de près de 70% de terres publiques et que notre prestigieux voisin, le parc national du Mont-Tremblant a une mission de conservation et d'accessibilité à la population. La certification « International Dark Sky Park » accordée en 2023 et reconnaissant l'engagement à protéger son environnement nocturne exceptionnel est inspirante et a été prise en compte lors de la rédaction de nos actions.

Je vous invite à contribuer à l'atteinte de ces objectifs ambitieux, mais nécessaires afin que nos enfants et petits-enfants puissent bénéficier à leur tour de la beauté de nos plans d'eau et de nos montagnes. Chaque petit geste compte dans ce grand effort collectif dont les retombées seront garantes d'un environnement propice à une vie saine et heureuse.

Joël Deslauriers,
Maire de Saint-Donat

TABLE DES MATIÈRES

Mot du maire	p. 3
Mot de la présidente du Comité consultatif en environnement	p. 5
Le Comité consultatif en environnement	p. 6
Mise en contexte	p. 7
Politique environnementale	p. 8
Thèmes et objectifs	p. 10
L'eau	p. 11
La biodiversité	p. 14
Les paysages	p. 16
Le sol	p. 17
Les matières résiduelles	p. 18
Les nuisances sonores et lumineuses	p. 19
L'air	p. 20
Les initiatives environnementales municipales	p. 21
Mise en oeuvre et suivi de la politique	p. 22
Conclulsion et remerciements	p. 23
Plan d'action 2024-2029	p. 24



MOT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

“ *Quand tu observes un astre lointain, tu le vois tel qu’il était dans un lointain passé et non pas tel qu’il est aujourd’hui. On peut résumer cela en disant : Regarder loin, c’est regarder tôt.*

- Hubert Reeves, *L’Univers expliqué à mes petits-enfants*

Chères Donatiennes et chers Donatien,

Ce fut un privilège de présider, lors de la dernière année, les travaux du Comité consultatif en environnement. Nous avons l’ambitieux mandat de mettre à jour la Politique environnementale et de rédiger le Plan Vert 2024-2029, un 3^e plan d’action du genre pour notre Municipalité. Notre objectif était de demeurer tout aussi innovants que les comités ayant élaboré les précédentes versions.

Je tiens à remercier les membres citoyens du Comité qui se sont dévoués, bénévolement et avec beaucoup de rigueur, dans ce processus. Vos questions, votre passion, votre créativité, et votre volonté d’apporter des changements durables ont été le moteur essentiel de nos réflexions.

Notre environnement est un patrimoine précieux qui mérite d’être préservé pour les générations futures. Nous sommes conscients.es du nécessaire équilibre entre le développement, que nous souhaitons durable, et la protection de l’environnement. Cet équilibre est indispensable pour assurer un avenir prospère à notre communauté tout en amenant des changements d’habitudes auxquels tous sauront adhérer et contribuer. Les Municipalités sont souvent les premières touchées et témoins des crises climatiques et environnementales. Elles jouent donc un rôle de partenaires incontournables dans la lutte et l’adaptation aux changements climatiques.

Le nouveau Plan Vert permettra ainsi de poursuivre l’adaptation aux changements climatiques de la Municipalité et d’assurer sa résilience face aux défis actuels et à venir. À travers la Politique et le Plan Vert, nous vous proposons aussi des actions, notamment, pour réduire notre empreinte écologique, favoriser des pratiques durables, valoriser nos ressources naturelles et protéger nos espaces naturels tout en assurant un développement harmonieux. Pour y parvenir, nous misons sur le travail collectif de l’administration municipale, de la communauté citoyenne et entrepreneuriale, des experts et des organisations locales pour mettre en place et mener à terme des initiatives concrètes.

C’est tous ensemble que nous créerons un avenir où Saint-Donat, Parc Naturel Habité, s’épanouira en conservant, pour nous tous, une vitalité, une qualité de vie florissante, une beauté naturelle exceptionnelle, et où les nuits étoilées continueront de nous émerveiller.



Marianne Dessureault,

Conseillère municipale et présidente du Comité consultatif en environnement

LE COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

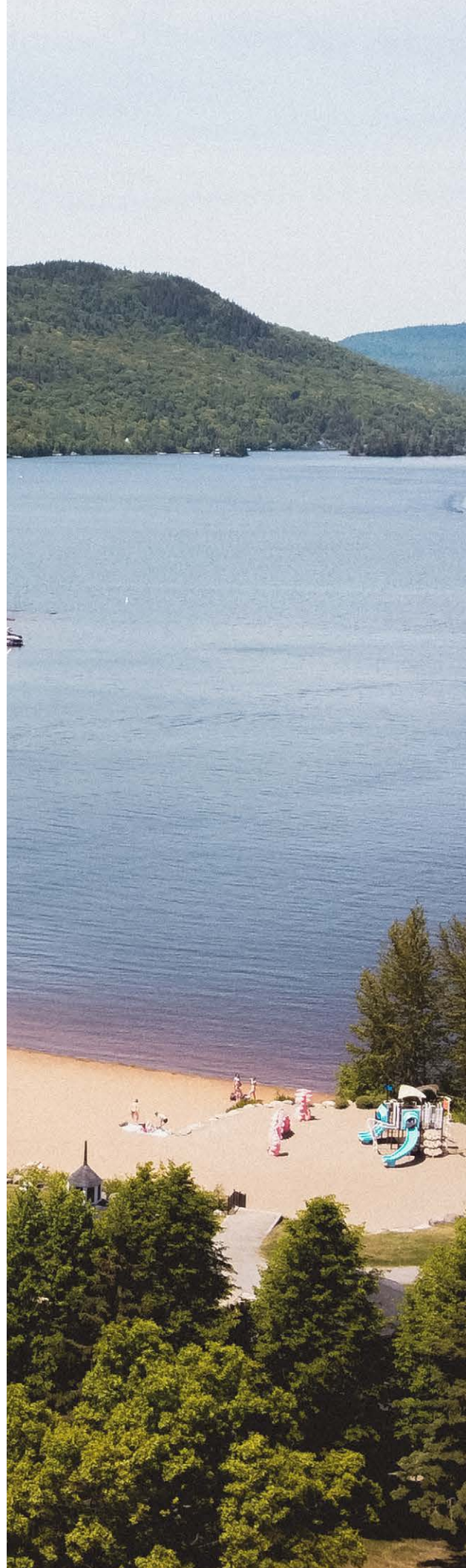
Le Comité consultatif en environnement (CCE) a été créé en 2007. Il est composé de 9 membres, dont 7 choisis parmi les résidents de la Municipalité de Saint-Donat et 2 membres du conseil. Une ou des personnes membres du personnel de la Municipalité complètent le comité.

Le CCE a pour mandat

1. d'assister le conseil municipal dans l'élaboration et la mise à jour de la Politique environnementale en vigueur
2. de proposer au conseil municipal un nouveau plan d'action (Plan Vert) lorsque celui-ci est échu
3. d'effectuer le suivi de la mise en œuvre des actions du plan d'action et de la politique en matière d'environnement
4. d'étudier, en général, toute question en matière environnementale que lui soumet le conseil municipal et lui faire rapport des recommandations à cet effet

Les membres du Comité en 2023-2024

- Mme Marianne Dessureault, conseillère municipale (district n°3), présidente
- Mme Johanne Babin, conseillère municipale (district n°1), vice-présidente (nommée en 2024)
- Mme Marie-Josée Dupuis, conseillère municipale (district n°5), vice-présidente (2023-2024)
- M. Jean Morissette
- M. Marcel Ricard
- M. Pascal-Éric Lachance (mai à octobre 2023)
- M. Pierre Laurin
- M. Pierre Tremblay
- M. Sylvain Latour (nommé en octobre 2023)
- Mme Audrey Portelance
- M. Yves Gauthier
- Mme Jennyfer Savignac, directrice-adjointe au Service de l'urbanisme et de l'environnement
- Mme Roxanne Bonenfant, conseillère en environnement au Service de l'urbanisme et de l'environnement
- Mme Alexe Hénault-Croteau, secrétaire au Service de l'urbanisme et de l'environnement



Suite au succès du plan d'action « Pour des lacs en santé, 2007-2010 », une première Politique environnementale et un plan d'action 2012-2015 avait été élaboré. La Municipalité de Saint-Donat a souhaité mettre à jour sa Politique environnementale et son plan d'action afin de maintenir sa vision environnementale incluant divers thèmes.

Nul doute que la protection et la mise en valeur de l'environnement est devenue un enjeu essentiel pour la population donatienne. La croissance économique et la qualité de vie exceptionnelle dont bénéficie l'ensemble des citoyens, qu'ils soient permanents ou villégiateurs, sont étroitement reliées au maintien d'un environnement sain et attrayant.

Ce constat a amené la Municipalité à bonifier cette Politique afin de préserver et d'améliorer la santé et le bien-être des citoyens, mais aussi des habitats fauniques et floristiques.

Principales étapes du processus

2007-2010 Plan d'action « pour des lacs en santé, 2007-2010 »

2012-2015 Première Politique environnementale et premier Plan Vert

2016-2019 Mise à jour de la Politique environnementale et deuxième Plan Vert

2020-2023 Poursuite des objectifs du Plan Vert 2016-2019 durant les années de pandémie de la Covid-19

2023-2024 Mise à jour de la Politique environnementale et élaboration du troisième Plan Vert 2024-2029

Pour le mandat 2023-2024, le conseil municipal a nommé et mandaté les membres du Comité consultatif en environnement (CCE) afin d'élaborer un nouveau plan d'action environnemental. Ce processus s'est échelonné sur une période de 12 mois durant laquelle les membres du CCE, accompagnés par le Service de l'environnement de la Municipalité, se sont rencontrés à 12 reprises. Les directeurs de service de la Municipalité ainsi que le conseil municipal ont aussi été consultés afin de commenter et bonifier le projet préliminaire du Plan Vert 2025-2029 proposé par le CCE. De plus, la population donatienne a pu commenter les objectifs et les thèmes et soumettre des idées par le biais d'un sondage en ligne.



POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE



Protéger, conserver et mettre en valeur les ressources naturelles du territoire

C'est assurer la préservation et la valorisation des ressources naturelles du territoire de la Municipalité de Saint-Donat, puisqu'elles sont au cœur de l'économie locale et de la qualité de vie des citoyens.

Cet engagement sera réalisé en :

- ajoutant de nouvelles mesures afin de préserver et améliorer l'état des milieux naturels ;
- conservant et améliorant les acquis environnementaux déjà établis ;
- mettant en œuvre et ajustant la réglementation municipale en matière d'environnement ;
- sensibilisant la population afin qu'elle participe aux changements proposés.

S'inscrire en tant que modèle municipal de gestion intégrée de l'environnement

C'est faire preuve d'avant-gardisme et d'initiative en gestion environnementale, afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens, de les inciter à adopter de saines habitudes et d'agir en tant que modèle pour d'autres municipalités.

Pour cela, la Municipalité s'engage à :

- agir en tant que modèle pour les citoyens ;
- adopter une démarche de gestion intégrée en mettant à contribution tous les services de la Municipalité pour la réalisation des dossiers relatifs à la conservation de l'environnement ;
- s'inscrire et adhérer à une démarche d'amélioration continue ;
- favoriser la concertation des acteurs locaux et régionaux en environnement ;
- respecter la législation et réglementation environnementales des gouvernements provincial et fédéral.

Intégrer les principes du développement durable au sein de l'administration municipale

C'est adopter une vision intégrée de la gestion municipale en tenant compte des 3 sphères du développement durable que sont la protection de l'environnement, la croissance économique et l'équité sociale.

En ce sens, la Municipalité s'engage à :

- s'assurer que les orientations de la politique environnementale soient en adéquation avec le plan stratégique de développement durable, la politique familiale et le plan d'urbanisme ;
- prendre en compte les trois composantes du développement durable lors de l'analyse des nouveaux projets ;
- agir sans compromettre la capacité des futures générations de Donatians à répondre à leurs besoins.

THÈMES ET OBJECTIFS

La Politique environnementale identifie 8 grands thèmes et 24 objectifs afin de répondre aux défis et enjeux environnementaux de la Municipalité et de sa population.

L'ajout des changements climatiques s'est imposé comme nouvelle thématique en 2024.

Le plan d'action environnemental (Plan Vert) est élaboré à partir de ces thèmes et objectifs dans l'optique d'en favoriser l'atteinte et la réalisation.

1. EAU
2. BIODIVERSITÉ
3. PAYSAGES
4. SOL
5. MATIÈRES RÉSIDUELLES
6. NUISANCES
7. AIR ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES
8. INITIATIVES ENVIRONNEMENTALES MUNICIPALES



L'EAU

Les lacs et les cours d'eau

On dénombre officiellement 81 lacs sur le territoire dont 33 de plus d'un hectare. Les grands lacs Archambault et Ouareau, ainsi que 16 autres lacs, regroupent autour d'eux l'essentiel des habitations de villégiature du territoire.

La baignade et la pêche y sont bien entendu très pratiquées, mais l'activité principale concerne le secteur des sports nautiques, motorisés ou non. De ce fait, plus de 3 000 embarcations motorisées naviguent annuellement sur les plans d'eau situés à Saint-Donat.

L'eutrophisation des lacs, les algues bleu-vert et les espèces exotiques envahissantes sont des préoccupations constantes puisqu'elles peuvent menacer les activités aquatiques, mais aussi la valeur des propriétés riveraines.

Convoités par de nombreux résidents, villégiateurs et touristes, les plans d'eau sont des atouts précieux pour le développement de Saint-Donat. Étant les principaux moteurs de l'économie locale, la protection de cette ressource s'avère être une priorité pour la Municipalité.

Eutrophisation :

Processus naturel de vieillissement des lacs qui amène lentement (milliers d'années) un plan d'eau à produire plus de végétaux et de sédiments puis à se refermer pour devenir un milieu humide. Ce processus peut être considérablement accéléré par les activités humaines (dizaines d'années).

Lacs	Superficie (ha)	État trophique
Archambault	1 242,62	Oligotrophe
Ouareau	1 368,11	Oligotrophe
Montagne Noire	283	Oligotrophe
Sylvère	172,54	Oligotrophe
Croche	84,49	Oligotrophe
Baribeau	112,82	Oligo-résotrophe
Provost	108,31	Oligotrophe
Pimbina	66,05	Oligotrophe
La Clef	54,65	Oligo-mésotrophe
Des Aulnes	20,49	Oligo-mésotrophe
Beauchamps	39,30	Oligo-mésotrophe
Blanc	59,84	Oligo-résotrophe
Major	27,64	Mésotrophe
Rochemaure	26,28	Oligotrophe
Élan	19,93	Oligo-mésotrophe
Bouillon	19,93	Oligotrophe
Léon	19,22	Oligo-résotrophe
Boeuf	8	Oligotrophe

Depuis 2008, des milliers d'échantillons d'eau provenant de ces 18 lacs qui ont été prélevés par la Municipalité avec le soutien des associations et du gouvernement. Les résultats démontrent que les plans d'eau sont encore en bonne santé, mais qu'il est nécessaire de maintenir les efforts de protection afin d'éviter les épisodes d'algues bleu-vert ou l'accélération de la croissance des plantes aquatiques.

En 2010, le Service de l'environnement lançait le programme de caractérisation des rives visant à faire l'inventaire de l'état de renaturalisation des bandes riveraines. Ces 5 dernières années, plus de 4 500 rives ont ainsi été examinées. Tous les lacs ont été caractérisés 3 fois, permettant ainsi de voir l'évolution de l'état des rives et de constater une diminution de 30 % en moyenne des cas d'infractions majeurs.

L'EAU (SUITE)

Les eaux usées

Traitement des eaux usées du village

En 1981, la Municipalité de Saint-Donat mettait officiellement en opération l'une des premières stations de traitement des eaux usées du Québec avec l'aide du gouvernement du Québec. Déjà à cette époque, les objectifs des parties étaient de préserver la qualité de l'eau de la rivière et du lac Ouareau pour des considérations environnementales et de santé publique. Ces 43 dernières années, le système a subi plusieurs modifications afin d'améliorer continuellement ses performances, dont l'ajout d'un second lit filtrant, afin d'éliminer les éventuels débordements et d'une unité de déphosphatation afin de contrôler le taux de phosphore.

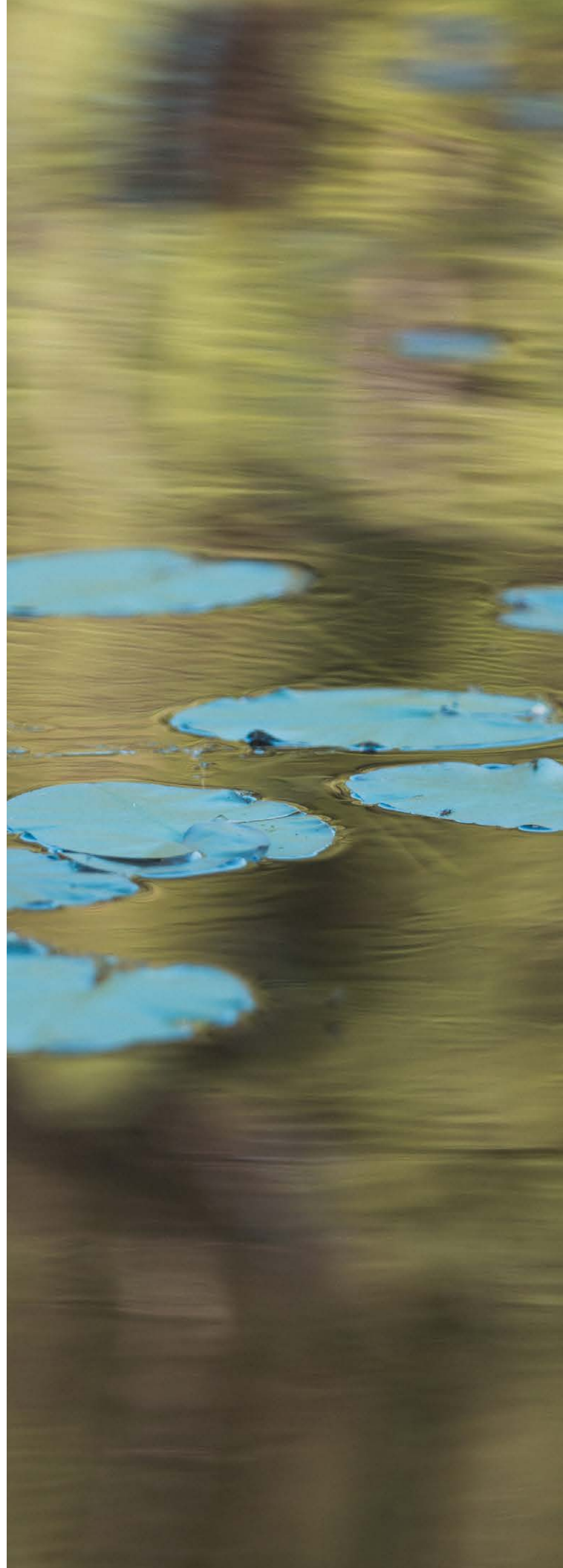
Depuis sa mise en service, l'efficacité du traitement de l'eau, reposant sur l'important temps de séjour des eaux usées dans les étangs et la présence de végétaux, dépasse les normes de rejets qui lui ont été fixées par le gouvernement.

Traitement des eaux usées par les installations septiques

Plus de 4 000 résidences traitent leurs eaux usées à l'aide d'une installation septique et la majorité d'entre elles se situent à l'intérieur d'un rayon de 100 mètres d'un lac ou d'un cours d'eau. De ce nombre, près de 2 967 ont été mises en opération avant 1996

Les installations septiques mal conçues ou inadéquatement entretenues peuvent émettre une grande quantité de polluants, tels les coliformes fécaux ou le phosphore, pouvant contaminer les nappes phréatiques et les puits ou directement les lacs et cours d'eau.

Dans ce contexte, depuis 2007, la Municipalité oblige les propriétaires d'installation septique construite il y a plus de 20 ans à faire inspecter régulièrement leur installation, afin d'assurer leur bon état de fonctionnement et d'entretien. Ce nouveau système a permis d'apporter des modifications ou de remplacer complètement plusieurs dizaines d'installations septiques. Le service de l'urbanisme s'occupe de faire respecter la fréquence de vidange des installations en vertu du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*.



L'EAU (SUITE)

L'eau potable

À Saint-Donat, l'eau distribuée au village est captée par 3 puits dans une source d'eau souterraine dont des analyses sont effectuées régulièrement pour s'assurer de sa qualité et du respect des normes gouvernementales. Assurer un approvisionnement d'une eau de qualité est bien entendu une préoccupation permanente de la Municipalité et continuera de l'être dans le futur. En ce sens, une modernisation des installations de production d'eau potable s'amorcera au cours 2 prochaines années.

Les résidences et les commerces reliés à l'aqueduc municipal consomment en moyenne 416 litres par jour par personne. En comparaison, l'objectif du ministère est de 380 litres par jour par personne.

La Municipalité privilégie une consommation responsable de l'eau potable en fonction des besoins réels. En effet, des restrictions concernant l'arrosage sont en vigueur depuis 1988 à Saint-Donat. La Municipalité poursuivra aussi son programme de détection de fuites afin de minimiser les pertes d'eau de son réseau et mettra la population à contribution afin de réduire la consommation d'eau potable.

Les eaux pluviales

Modifiant le cycle naturel de l'eau en augmentant les volumes d'eau ruisselant sur le sol, les méthodes d'urbanisation traditionnelles accentuent les superficies de sols imperméables ou exempts de végétation. De ce fait, les sols deviennent plus à risque d'être érodés ou lessivés par les eaux de pluie. Ces eaux se chargent de matières polluantes présentes sur ces surfaces, puis les transportent dans les plans d'eau.

Dans une optique de développement durable, la Municipalité entend poursuivre l'amélioration de ses méthodes d'aménagement en tenant compte des changements climatiques et en intégrant la notion de gestion des eaux de ruissellement lors de la planification des projets de développement résidentiel ou commercial. De plus, la Municipalité installera progressivement des systèmes de traitement à l'intérieur du réseau de récupération des eaux pluviales du village.

Le site de dépôt des neiges usées municipales est muni d'un dispositif interceptant, séparant et emprisonnant les huiles et les sédiments retrouvés dans les neiges usées durant leur fonte, permettant de réduire les apports d'huiles, de résidus d'hydrocarbures et d'éléments nutritifs dans les lacs et cours d'eau. La Municipalité optimise le site de dépôt à neige en privilégiant des traitements plus performants pour le captage et la filtration des eaux.

OBJECTIFS DU THÈME

- Préserver la qualité de l'eau des lacs et des cours d'eau tout en améliorant leur accessibilité
- Contrôler la qualité des eaux usées rejetées dans l'environnement
- Assurer la qualité et la consommation responsable de l'eau potable
- Optimiser les techniques de gestion des eaux pluviales

LA BIODIVERSITÉ

La forêt

La forêt est omniprésente à Saint-Donat et est principalement constituée de feuillus. Elle fait partie de l'écosystème forestier appelé érablière à bouleau jaune. On y retrouve bien sûr les bouleaux et les érables mais aussi plusieurs espèces de résineux telles que les épinettes, les sapins baumiers, les pins blancs, les mélèzes ou encore les cèdres, pour ne citer que celles-ci.

Plus de 46 % des 360 km² du territoire sont composés de feuillus, 10 % de résineux et les 44 % restants sont mixtes (résineux et feuillus). Cette composition explique la beauté des paysages automnaux qui font la réputation de Saint-Donat.

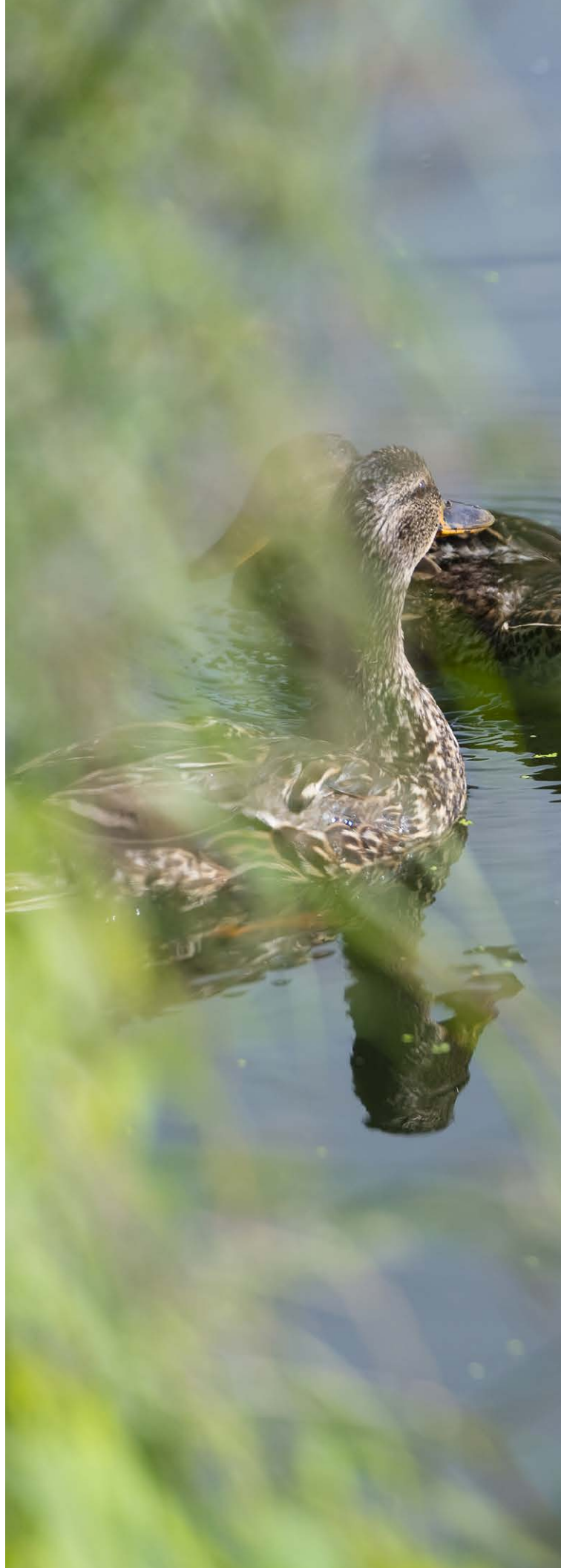
Le territoire public (terres appartenant au gouvernement du Québec) représente près de 59 % de la superficie totale du territoire de Saint-Donat et est presque exclusivement recouvert de forêts dont l'aménagement est planifié par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs (MFFP).

Il y a 2 types d'exploitation forestière soit l'exploitation des terres privées et celle des terres publiques de l'État. À sa création et pendant de nombreuses décennies, le village de Saint-Donat vivait de cette industrie. Aujourd'hui, l'exploitation forestière des terres privées (41 % du territoire) a décliné au profit de l'établissement de la villégiature et du récréotourisme. La Municipalité s'assure d'une exploitation forestière conforme à sa vision de développement durable afin de préserver le milieu forestier.

Depuis le 1^{er} avril 2013, un nouveau régime forestier a été établi. Les plans d'aménagements forestiers sont élaborés par le ministère, ceux-ci étaient autrefois décidés par les industries.

L'exploitation de la forêt publique est encadrée par le respect de normes gouvernementales ainsi que selon les critères et objectifs de l'écolabel FSC (Forest Stewardship Council), permettant d'assurer que l'exploitation tient compte des impacts environnementaux, sociaux et économiques.

Enfin, depuis la création par la Municipalité de la Table de concertation forestière, en 2008, l'exploitation de la forêt publique se fait en concertation avec les différents intervenants locaux et régionaux utilisant la forêt. Les ententes convenues à cette table ont notamment assuré la disparition des coupes à blanc et ont aussi permis d'établir une relation de collaboration entre l'industrie forestière et les autres utilisateurs de la forêt.



LA BIODIVERSITÉ (SUITE)

Les milieux humides

Il existe plusieurs types de milieux humides : étangs, marais, marécages et tourbières. La Municipalité possède la localisation aérienne de 165 milieux humides de plus de 0,5 hectare sur son territoire.

L'importance de conserver les milieux humides a été démontré par de nombreuses études scientifiques, notamment en raison des multiples services environnementaux, économiques et sociaux qu'ils nous rendent.

En effet, ceux-ci procurent un habitat à plus de 600 espèces, dont plus d'un tiers ont le statut d'espèce menacée au Canada.

De plus, ils atténuent les effets des inondations et des sécheresses, en agissant comme des éponges lors de la fonte des neiges ou d'importantes précipitations. Ils rejettent l'eau lentement, assurant un débit régulier dans les cours d'eau et la recharge des nappes phréatiques nécessaire au captage de l'eau potable.

Ils sont des filtres naturels et traitent ou captent de nombreux polluants contenus dans l'eau avec des taux d'efficacité pouvant dépasser les 90 % pour certaines substances, réduisant les investissements en dépollution de nombreux sites ou la perte d'usage de plans d'eau causée par un apport trop élevé en nutriments.

Enfin, ils offrent un grand potentiel de développement d'activités récréatives et éducatives comme l'observation de la nature, l'aménagement de sentiers de promenade et d'interprétation à des fins d'éducation relative à l'environnement.

Devant l'étendue des services écologiques, économiques et sociaux que fournissent ces écosystèmes, la Municipalité entend réaliser un Plan de conservation et de mise en valeur des milieux humides sur son territoire.

La faune et la flore

Saint-Donat jouit d'une grande diversité d'espèces animales et végétales notamment due à la conservation du caractère naturel d'une grande partie de son territoire et de la proximité du Parc national du Mont-Tremblant. Ainsi, des corridors écologiques seront délimités et protégés avec divers partenariats et organismes afin de préserver la biodiversité.

Malgré cela, les espèces exotiques envahissantes, en d'autres termes, les organismes qui ne sont pas indigènes à Saint-Donat, représentent un risque pour la faune et la flore locale. C'est d'ailleurs pour cette raison que depuis 2009, la Municipalité a rendu le lavage des embarcations nautiques ayant navigué à l'extérieur de Saint-Donat obligatoire avant leur mise à l'eau sur nos lacs, afin de prévenir le risque d'introduction de ces espèces.

De plus, lors de l'inventaire annuel des plantes aquatiques, chaque plante est identifiée afin de s'assurer qu'aucune plante aquatique exotique envahissante ne se trouve sur nos plans d'eau.

Les lacs et les cours d'eau du territoire renferment une grande diversité de poissons recherchés par les pêcheurs. La protection des habitats d'alimentation ou de reproduction de ces espèces est essentielle pour assurer la pérennité de la ressource.

OBJECTIFS DU THÈME

- Aménager et exploiter la forêt de façon écosystémique et durable, en partenariat avec les intervenants des secteurs privés et publics
- Protéger et mettre en valeur les milieux humides
- Améliorer la connaissance et le contrôle des espèces fauniques et floristiques

LE PAYSAGE

Conservation des paysages donatiers

Saint-Donat bénéficie de paysages d'une richesse exceptionnelle. Son relief vallonné où la forêt, majoritairement feuillue, est omniprésente et où le nombre de lacs se compte par dizaines, font de notre territoire une destination de choix en raison de la qualité de ses paysages naturels, et ce, en toute saison. Le potentiel acéricole du territoire donatien offre également des opportunités de préservation du couvert forestier et de ses paysages.

Le noyau villageois est, quant à lui, reconnu pour son authenticité grâce à l'architecture de ses bâtiments et de ses espaces publics mis en valeur par des aménagements paysagers, mais aussi grâce à la disparition du réseau électrique aérien et la présence de nombreux arbres en bordure de la rue Principale.

Ces paysages, qu'ils soient naturels ou urbains, peuvent être modifiés par le développement résidentiel ou la coupe de bois. L'affichage commercial s'avère être aussi une préoccupation pour la Municipalité qui poursuivra ses efforts dans l'harmonisation des pratiques dans ce domaine et poursuivra également la végétalisation du noyau villageois. L'enjeu est ainsi de poursuivre le développement en préservant, en protégeant et en améliorant la qualité du paysage donatien notamment par le biais de mises à jour des règlements d'urbanisme.

Mise en valeur et accessibilité des points de vue

Assurer et favoriser l'accessibilité à des points de vue autant pour les résidents que pour les visiteurs est essentiel à la mise en valeur des paysages. Des sommets accessibles, des sentiers pédestres ou destinés aux véhicules motorisés sont répartis sur le territoire et sont pour la majorité gérés par des organismes à but non lucratif. La Municipalité entend soutenir le milieu communautaire dans l'aménagement et la mise en valeur des sentiers assurant l'accessibilité aux points de vue.

OBJECTIFS DU THÈME

- Assurer la protection et la mise en valeur des espaces naturels et urbains
- Favoriser l'accès aux points de vue exceptionnels du territoire



LE SOL

L'érosion

L'érosion est un phénomène naturel qui peut être amplifié par les activités humaines. Ainsi, lorsque des travaux mettent le sol à nu en retirant la végétation, celui-ci devient vulnérable à la force érosive de l'eau ou du vent.

À Saint-Donat, les principales problématiques d'érosion sont répertoriées au niveau des rives des lacs et des cours d'eau mais aussi des chemins, fossés et entrées charretières.

Outre la perte de terrain pour les propriétaires, les sols arrachés sont transportés dans les plans d'eau favorisant l'apparition de plantes aquatiques, d'algues bleu-vert et dégradant les frayères de poissons.

Le programme de caractérisation des foyers d'érosion de ses chemins et fossés autour d'un lac, entrepris par la Municipalité il y a quelques années et lauréat du premier prix Conserv'eau de la CARA, en 2015, a permis de cibler les actions prioritaires à entreprendre.

C'est dans une vision de réduction de ces impacts négatifs de l'érosion que la Municipalité adopte des règlements relatifs notamment à la construction des nouveaux chemins et de stabilisation du sol. L'optimisation des méthodes de construction et d'entretien des fossés et ponceaux en assurant notamment l'empierrement ou l'ensemencement à la fin des travaux est aussi un objectif à poursuivre. La Municipalité doit aussi encourager et mettre en place diverses initiatives pour prévenir l'érosion des rives.

Les mines, sablières et carrières

Le sous-sol de Saint-Donat renferme différents types de sols attractifs pour l'industrie. Ainsi, plusieurs carrières ou sablières sont en opération aussi bien en terrain privé que sur les terres publiques. L'exploitation de ces lieux conduit inévitablement à la perte de végétation.

La Municipalité entend donc s'assurer du respect des distances de protection des cours d'eau et de la revalorisation et la réhabilitation environnementale des sites abandonnés ou en fin d'exploitation afin de redonner aux terrains leur caractère naturel. Elle entend aussi assurer un suivi quant aux territoires incompatibles avec l'activité minière.

OBJECTIFS DU THÈME

- Améliorer et optimiser le contrôle de l'érosion
- Encourager et favoriser les initiatives en matière de végétalisation des rives
- Encadrer l'exploitation des mines, des carrières et des sablières
- Favoriser la revalorisation des sites d'exploitation

LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La collecte des matières résiduelles du secteur résidentiel

En avance sur son temps, la Municipalité de Saint-Donat offre à tous ses résidents la collecte à trois voies depuis 1998, ce qui lui a valu en 1999 un Phénix de l'environnement (prix provincial). Ainsi, les matières résiduelles sont divisées en 3 groupes de collecte :

- Les matières recyclables (bac bleu)
- Les matières organiques ou compostables (bac brun)
- Les matières destinées à l'enfouissement

Pour les 3 dernières années, le taux moyen de détournement au site d'enfouissement est de 53 %. De plus, autour de 85 % des matières recyclables sont envoyées au bac bleu, alors que 54 % des matières compostables sont mises dans le bac brun.

Bien que cette performance soit bonne, la Municipalité vise à développer des outils et à sensibiliser la population afin que le taux de diversion continue de progresser dans le futur.

La collecte des matières résiduelles des secteurs institutionnel, commercial et industriel

Les secteurs institutionnel, commercial et industriel (ICI) ne sont pas desservis par la collecte municipale à 3 voies. Toutefois, le recyclage et le carton est récupéré dans certaines entreprises, ce qui permet de valoriser près de 150 tonnes de matières par an.

Au cours des prochaines années, il sera donc nécessaire d'augmenter la participation des ICI dans la récupération et le compostage des matières résiduelles.

La gestion de l'écocentre

L'Écocentre est un lieu de collecte volontaire de matières résiduelles destinées au secteur résidentiel. Il permet entre autres de se départir gratuitement de ses déchets recyclables ou valorisables comme le métal, les déchets électroniques, les branches, les feuilles, la terre ou encore des résidus domestiques dangereux comme les huiles ou la peinture. Concernant cette dernière catégorie, ce sont près de 22 000 kilos de RDD qui ont récupérés en 2014.

Des services payants tels que la récupération des jantes de pneus ou encore des déchets de construction et démolition (CRD) sont offerts.

Depuis 2024, les citoyens peuvent apporter gratuitement 3 verges cubes de CRD par année au moment qui leur convient.

La Municipalité souhaite :

- détourner le maximum de matières de l'enfouissement
- faciliter le tri effectué par les employés et encourager le tri par les citoyens
- avoir suffisamment de temps pour surveiller le tri et même effectuer le tri des matériaux en filières distinctes
- améliorer la gestion des matières résiduelles (GMR) du secteur résidentiel
- faciliter le tri des matières par les citoyens
- augmenter la récupération des résidus de construction en vue de leur valorisation
- réduire le volume des matières

OBJECTIFS DU THÈME

- Réduire les quantités de déchets du secteur résidentiel destinés à l'enfouissement
- Réduire les quantités de déchets des secteurs Institutionnel, Commercial et Industriel (ICI) destinés à l'enfouissement
- Optimiser les services offerts à l'écocentre



LES NUISANCES SONORES ET LUMINEUSES

Nuisances lumineuses

Éloignée des grands centres urbains et à proximité du Parc national du Mont-Tremblant, Saint-Donat est un lieu idéal pour l'observation de la voûte céleste. Toutefois, l'îlot de lumière généré par le village et l'éclairage des rues et des résidences peuvent affecter l'observation des étoiles.

La pollution lumineuse, qui consiste à éclairer de façon excessive, peut troubler le cycle du sommeil aussi bien chez les animaux que chez les humains de même que les cycles de lumière de la végétation. Elle peut aussi causer des troubles de voisinage lorsque l'éclairage est mal dirigé.

Afin d'assurer la qualité du paysage et la quiétude de l'ensemble de ses citoyennes et citoyens, la Municipalité prend des mesures notamment en matière d'urbanisme pour encadrer les sources de nuisances lumineuses. La Municipalité doit aussi poursuivre ses efforts en ce sens et sa collaboration avec le Parc national du Mont-Tremblant qui a reçu la certification « International Dark Sky Park » en 2023.

Nuisances sonores

En tant que haut lieu de villégiature, la Municipalité accueille de nombreux véhicules récréatifs sur son territoire dont les motoneiges, les motocyclettes, les véhicules tout-terrain et plusieurs types d'embarcations nautiques motorisées qui génèrent naturellement du bruit.

La Municipalité souhaite ainsi faciliter cette cohabitation en bonifiant sa réglementation en matière de nuisances sonores.

OBJECTIFS DU THÈME

- Encadrer les sources de nuisances lumineuses
- Assurer un encadrement relatif aux sources et aux seuils de nuisances sonores
- Encourager les initiatives permettant de réduire ces formes de nuisances

L'AIR ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Causés par l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES), les changements climatiques sont aujourd'hui une réalité. Ils peuvent entraîner la modification des fréquences des précipitations, l'augmentation de l'intensité des orages occasionnant des inondations et l'érosion du sol de même que l'accroissement des risques de migration d'espèces animales ou végétales indésirables sur notre territoire. L'adaptation et la résilience de nos milieux et de nos infrastructures deviennent nécessaires face à ces nouveaux phénomènes.

La cible au niveau provincial pour 2030 est de réduire de 37,5 % les émissions de GES par rapport au niveau de 1990. En tant que gouvernements locaux, les municipalités sont invitées à participer aux efforts de réduction à leur échelle.

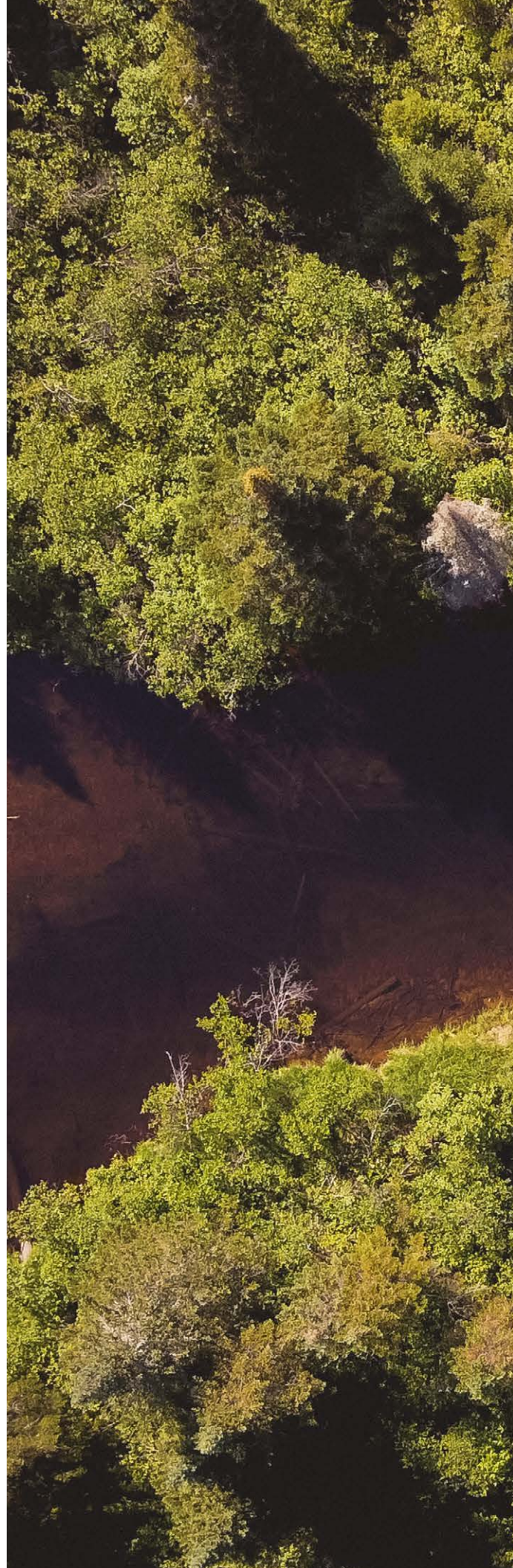
Les principales sources d'émission de gaz à effet de serre, ramenées ici sous l'expression « équivalent CO² » sont l'utilisation des combustibles fossiles comme le pétrole, le charbon et le gaz naturel.


À Saint-Donat, un inventaire réalisé en fonction des émissions de 2009 a démontré que les opérations corporatives de la Municipalité émettaient un peu plus de 818 tonnes d'équivalent CO² alors que la population de Saint-Donat a généré près de 25 403 tonnes d'équivalent CO² pour la même période. Compte tenu de cet inventaire, la Municipalité désire implanter plusieurs mesures visant à réduire ces émissions aussi bien au sein de ses activités qu'au sein de la population.

En parallèle, elle souhaite promouvoir l'utilisation de modes de transport alternatifs à l'utilisation excessive de la voiture, tels que le vélo ou le transport en commun en autobus ou par covoiturage.

OBJECTIFS DU THÈME

- Réduire les émissions de GES du secteur municipal par rapport à 2009
- Réduire les émissions de GES de la collectivité par rapport à 2009
- Favoriser des modes de transport alternatif et de mobilité durable
- Assurer l'adaptation et la résilience des milieux et des infrastructures aux changements climatiques



An aerial photograph of a lush green forest. A small, narrow boat with several people inside is on a river that winds through the trees. The trees are dense and vibrant green, with some taller, thinner trees scattered throughout. The lighting suggests a bright, sunny day.

LES INITIATIVES ENVIRONNEMENTALES MUNICIPALES

Utilisation des ressources

En tant que Municipalité, il est impératif de se montrer exemplaire dans la gestion interne relative à l'environnement. Ainsi, la Municipalité entend optimiser l'utilisation des ressources telles que l'eau potable, l'électricité ou le papier et favoriser l'organisation d'évènements écoresponsables.

Collaboration avec l'ensemble des acteurs environnementaux

La protection de l'environnement est une responsabilité partagée par de nombreux intervenants tels que les organisations publiques (gouvernements fédéral et provincial, MRC, municipalités) mais aussi par plusieurs organismes sans but lucratif (organismes de bassin versant, associations de protection de l'environnement) et ultimement par le citoyen lui-même. C'est pourquoi, il est essentiel de maintenir et d'améliorer sans cesse les canaux de communication et de collaboration entre ces intervenants.

Créé en 2007, le Comité consultatif en environnement dont les membres représentent les citoyens sera assuré, bénéficiant d'un pouvoir de recommandation auprès du conseil municipal.

Sensibilisation et communication environnementale

Dans le but d'assurer la protection ou l'amélioration de la qualité de l'environnement, les activités et habitudes de l'Homme sont souvent amenées à être modifiées afin de les intégrer en fonction de la capacité de support du milieu.

Identifier et comprendre les impacts de nos activités sur notre environnement n'est pas nécessairement facile. Certains polluants sont invisibles et ont un impact à moyen et long terme. Il est donc nécessaire de maintenir des programmes de sensibilisation auprès de la population. Tous les canaux de communication doivent être utilisés.

Un système informatique de compilation des indicateurs de performance environnementale, la plateforme Metrio, est actuellement disponible, sur le site internet de la Municipalité. Depuis la création du Service de l'environnement, plusieurs dizaines de conférences ont été données notamment lors des séances d'informations des associations ou lors d'évènements municipaux.

La Municipalité souhaite collaborer avec la bibliothèque ou encore les écoles afin de fournir davantage de matériel nécessaire à l'éducation relative à l'environnement.

OBJECTIFS DU THÈME

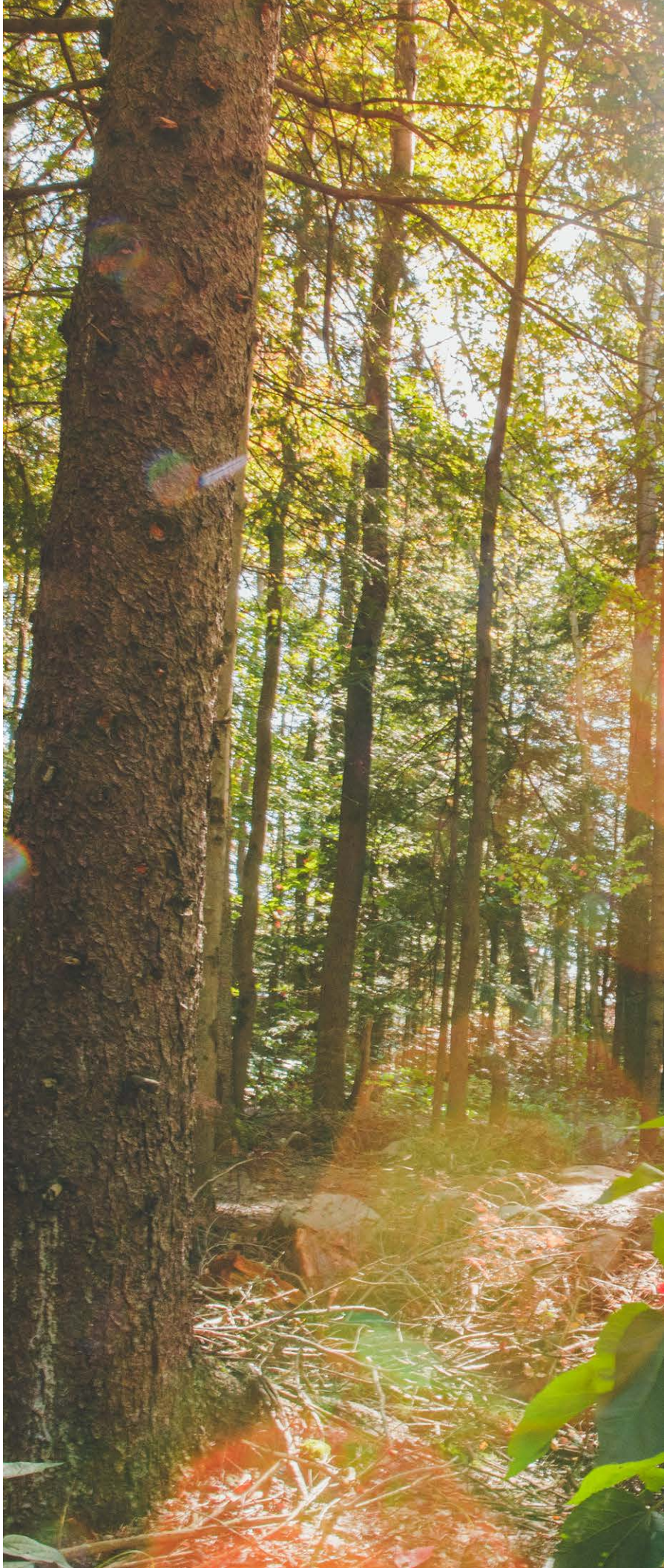
- Réduire la consommation de ressources utilisées par les activités municipales
- Favoriser l'approvisionnement municipal avec des produits et des services écoresponsables et (ou) locaux
- Favoriser la concertation des différents acteurs en environnement
- Mettre en place des activités de sensibilisation pour les citoyens

MISE EN OEUVRE ET SUIVI DE LA POLITIQUE

En adoptant la mise à jour de la Politique, la Municipalité de Saint-Donat s'engage à la mettre en œuvre ainsi que le nouveau Plan Vert qui l'accompagne en fournissant, si nécessaire, des ressources techniques, financières et humaines.

La Politique environnementale est un document intemporel contrairement au Plan Vert dont les actions sont ancrées dans le temps. La Municipalité s'engage ainsi à élaborer de nouveaux plans d'action avant l'échéance de chaque Plan Vert en vigueur. La Politique devra être mise à jour en fonction de l'évolution de la situation environnementale à Saint-Donat.

Le Service de l'environnement sera mandaté pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la Politique environnementale. Avec le support de l'ensemble des services municipaux, le Service de l'environnement préparera un rapport de suivi annuel qu'il présentera au Comité consultatif en environnement (CCE). Le CCE évaluera l'état d'avancement de la mise en œuvre et émettra des recommandations à la Municipalité sous la forme de résolution.





CONCLUSION ET REMERCIEMENTS

Conclusion

La mise à jour de la Politique environnementale et l'adoption de ce troisième Plan Vert vient démontrer hors de tout doute que la protection et la mise en valeur de l'environnement est un enjeu prioritaire pour la Municipalité de Saint-Donat.

C'est grâce à l'atteinte de ces objectifs qu'il nous sera possible de continuer de s'épanouir dans ce magnifique coin du Québec, et ainsi transmettre cette qualité de vie aux générations futures.

Par l'implication du milieu, nous avons pu concevoir cet outil de planification et de mise en œuvre qui reflète bien les attentes de la population à l'égard de la protection de leur milieu de vie.

C'est maintenant à notre tour, en tant que communauté, de mettre en application ces petits gestes quotidiens qui feront une grande différence pour la génération de demain.

Remerciements

Le maire, monsieur Joé Deslauriers, au nom de la Municipalité de Saint-Donat, tient à remercier tous les intervenants ayant pris part à l'élaboration de cette Politique.

En premier lieu, mentionnons la précieuse collaboration de plusieurs associations et comités locaux et citoyens qui, en proposant des objectifs et des actions concrètes, ont aidé à rendre cette Politique conforme aux attentes réelles de la population.

Merci à l'ensemble des services municipaux qui ont assuré, de par leurs commentaires et propositions, que ce travail demeure réaliste en fonction des ressources techniques, financières et humaines disponibles.

Enfin, la Municipalité tient à remercier les membres du Comité consultatif en environnement qui ont donné bénévolement de nombreuses heures afin d'établir des recommandations sur les objectifs et actions prioritaires à mettre en œuvre dans la Politique.

Un grand merci à tous !

Plan Vert 2024 2029



ACTIONS



SOUS ACTIONS

MISE EN VALEUR ET PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES

PROTECTION DES RIVES ET DES MILIEUX HYDRIQUES



Assurer la qualité de l'eau des milieux hydriques

en continu

➤ Poursuivre le programme provincial de surveillance de la qualité de l'eau (RSVL)

en continu

➤ Poursuivre le programme municipal d'analyse physico-chimique des lacs



en continu

Maintenir la surveillance et la sensibilisation relative aux épisodes de cyanobactérie



en continu

Mettre en valeur et maintenir les fonctions écologiques de la rive

➤ Poursuivre le programme de caractérisation des rives afin d'établir un portrait réaliste de l'érosion et de ses impacts sur la rive

en continu

➤ Assurer un soutien auprès des citoyens et associations de lacs pour la végétalisation des rives

en continu

➤ Assister les riverains à minimiser l'impact de l'eau de ruissellement

2024-2025

➤ Promouvoir les bonnes pratiques en vulgarisant et en publicisant la réglementation sur les travaux en rive

en continu

➤ Poursuivre les dons annuels visant à végétaliser les rives et prévenir l'érosion



en continu

Appuyer les initiatives de campagne de nettoyage en bordure des rives et des plans d'eau

MISE EN VALEUR DES RESSOURCES FORESTIÈRES



2027-2028

Élaborer un Plan Nature



en continu

Poursuivre les rencontres de la Table de concertation forestière (TCF)



en continu

Préserver et développer le potentiel acéricole



2028

Mettre à jour et bonifier la réglementation sur les coupes forestières en terres privées



2027

Établir des partenariats avec divers organismes pour délimiter et protéger des corridors écologiques



2028

Développer une Politique de l'arbre

REVALORISATION DES SITES D'EXPLOITATION



en continu

Assurer la réhabilitation environnementale des sites d'exploitation publics et privés



en continu

Effectuer une surveillance des sites d'exploitation sur les terrains publics et privés

MISE EN VALEUR ET PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES (SUITE)

VALORISATION ET PRÉSERVATION DE LA FAUNE ET DES MILIEUX NATURELS



2026

Améliorer et valoriser l'accès respectueux aux plans d'eau

Encourager la mise en oeuvre d'une journée sans moteur afin de sensibiliser les gens sur l'impact des vagues des embarcations motorisées

2024-2025

Proposer des outils de sensibilisation aux différentes associations citoyennes



en continu

Poursuivre les rencontres de la Table de concertation sur la faune aquatique (TCFA)



2028

Sensibiliser les citoyens sur les comportements respectueux en relation avec la faune

Établir des partenariats avec les associations d'ornithologie

2028

Effectuer de la sensibilisation auprès des écoles et des camps de vacances



en continu

Protéger les espèces et les habitats à statut précaire



en continu

Soutenir et évaluer les opportunités de protection et de restauration des frayères et d'ensemencement



en continu

Réaliser une inspection annuelle de l'état des principaux barrages de castor et le contrôle des niveaux d'eau au besoin



2029

Planter des parcours d'interprétation dans les parcs et sentiers

Uniformiser la signalisation dans les sentiers

2029

Mettre en place de capsules informatives accessibles à tous



en continu

Assurer une vigie sur les alternatives et les informations disponibles en lien avec les traitements contre les insectes piqueurs



2028

Effectuer une caractérisation des milieux humides

Réaliser un plan de conservation et de mise en valeur des milieux humides



en continu

Améliorer nos connaissances sur nos milieux naturels



2029

Identifier et développer des sentiers accessibles pour les familles et personnes à mobilité réduite

Mettre en place des aires de repos au long des sentiers adaptés



en continu

Assurer la pérennité d'une réserve budgétaire visant des initiatives environnementales et d'acquisition de milieux naturels



2024

Identifier et diffuser les biens et services écologiques rendus à collectivité par les milieux naturels



2024

Encourager la création de jardins pour papillons formés d'asclépiades indigènes



2027-2028

Assurer la protection des paysages




Rédiger un Plan de protection des sommets de montagne

MISE EN VALEUR ET PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES (SUITE)

SURVEILLANCE DES ESPÈCES ENVAHISSANTES







Maintenir le programme de surveillance d'introduction d'espèces exotiques envahissantes dans les plans d'eau

- en continu  Effectuer une campagne de sensibilisation soulignant l'importance du lavage des embarcations nautiques
- en continu  Effectuer la vérification des débarcadères municipaux pour surveiller l'apparition de plantes exotiques envahissantes
- en continu  Poursuivre l'inventaire des plantes aquatiques



Mettre en place un plan de communication sur l'identification et le contrôle des espèces envahissantes

- 2025  Développer des capsules informatives sur les différentes plateformes de la Municipalité
- en continu  Sensibiliser les pépinières et centres de jardin du territoire sur les plantes ornementales considérées envahissantes
- 2025  Solliciter l'assistance d'organismes spécialisés afin de développer des campagnes de sensibilisation sur les espèces envahissantes
- 2025  Partager les différentes méthodes de contrôle des espèces végétales nuisibles par le biais des différents outils de communication



Maintenir une surveillance et une sensibilisation par rapport aux insectes ravageurs

en continu



Poursuivre la surveillance et le contrôle des espèces exotiques envahissantes végétales et animales

en continu

TRAITEMENT DES EAUX

OPTIMISATION DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES



Optimiser la gestion des eaux pluviales en tenant compte des changements climatiques

2026



Promouvoir les bénéfices des plantes filtrantes et stabilisatrices dans les fossés et noues

en continu



Corriger les sites d'érosions et entretenir les fossés publics

en continu

☛ Préconiser l'application de la méthode du tiers inférieurs lors de l'entretien des fossés publics



Inventorier et effectuer la vigie des bassins de sédimentations publics et privés

en continu



Planter des quartiers blancs afin d'utiliser des abrasifs ou tout autre produit alternatif en remplacement du chlorure de sodium

2025



Installer à des endroits stratégiques des puisards (stormcaptor) pour la captation des huiles, sédiments et abrasifs dans le réseau d'égout pluvial

2028

QUALITÉ ET ÉCONOMIE D'EAU POTABLE



Adhérer au « Programme d'excellence en eau potable » du ministère de l'Environnement

2029



Développer une stratégie d'économie et de valorisation de l'eau potable

en continu

☛ Produire et publier un bilan annuel de l'usage de l'eau potable au sein de la municipalité

2025

☛ Mettre à jour la réglementation et mettre en place une campagne de communication sur les bonnes pratiques de consommation d'eau potable



Optimiser les techniques et les bonnes pratiques environnementales lors de l'entretien et la réparation du système de distribution et de traitement de l'eau potable

en continu



Moderniser les installations de production d'eau potable

2025



Établir un diagnostic de vulnérabilité et de disponibilité des sources d'eau potable

2026

☛ Demander une étude de vulnérabilité lors du dépôt d'une demande de projet de développement domiciliaire

TRAITEMENT DES EAUX (SUITE)

TRAITEMENT DES EAUX USÉES



en continu

Appuyer les initiatives citoyennes encourageant l'utilisation de produit d'entretien non-polluant et les initiatives éducatives sur les produits ne devant pas être rejetés dans les systèmes de traitement des eaux



en continu

Optimiser le transport et le traitement des eaux usées de la canalisation municipale



2028




Évaluer la possibilité de mettre en place des traitements plus performants pour le captage et la filtration des eaux provenant des sites d'entreposage de neiges usées

ENVIRONNEMENT URBAIN

AMÉNAGEMENT DU NOYAU VILLAGEOIS




Établir un inventaire des îlots de chaleur dans le périmètre urbain et développer des méthodes pour réduire leurs impacts

- 2026  Réviser la réglementation entourant les stationnements afin d'inclure des recommandations environnementales
- 2028  Accompagner les entreprises et industries dans la plantation d'arbres matures
- 2028  Développer un plan permettant d'agrandir la canopée au sein du noyau villageois



Établir un portrait des sites potentiels de plantation au sein du noyau villageois

- 2028  Réaliser la plantation d'arbres dans un objectif de conservation et de diversification



Implanter des boutons d'appel pour traverses piétonnes

2029






Développer le réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques

2028

POLLUTION LUMINEUSE ET CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE



Bonifier la réglementation sur les nuisances lumineuses

- 2026  Mettre à jour le règlement d'urbanisme afin d'intégrer l'éclairage limité pour toutes nouvelles constructions ou rénovations majeures
- 2025  Établir une campagne de sensibilisation sur l'impact de la pollution lumineuse
- 2028-2029  Limiter l'éclairage de nuit dans le périmètre urbain



2029

Mettre en place des détecteurs de mouvement sur les éclairages des bâtiments municipaux



2029

Implanter des éclairages au sol et/ou à détection de mouvement dans les sentiers des parcs municipaux



en continu

Optimiser la consommation de ressources énergétiques utilisées par les activités municipales



2025-2026

Développer des oasis de ciel étoilé en milieu urbain



ENVIRONNEMENT URBAIN (SUITE)

COHABITATION DE MILIEU



2026

Bonifier la réglementation sur les nuisances sonores



2027-2028

Outiller le Service de sécurité incendie pour faciliter les interventions sur les nuisances sonores suivant une plainte



en continu

Appuyer les initiatives de campagne de nettoyage en bordure de chemin



en continu

Encourager et faire la promotion d'alternatives écologiques lors de la construction, rénovation et démolition de bâtiments



Promouvoir les rénovations vertes et écoresponsables

en continu



Promouvoir la déconstruction et la réutilisation de matériaux de construction

MATIÈRES RÉSIDUELLES

RÉDUCTION DE LA QUANTITÉ DE MATIÈRES RÉSIDUELLES



Sensibiliser les citoyens sur l'herbicyclage, le feuillicyclage et le compostage à domicile

2025
en continu

- Évaluer la possibilité d'instaurer un programme de subvention des lames de tondeuse ou tracteur pour le feuillicyclage



2025

Définir et mettre en place une Politique d'événements écoresponsables



en continu

Encourager l'utilisation de produits réutilisables

- Poursuivre les divers programmes de subvention pour l'achat de produits durables et réutilisables

2025

- Encourager les citoyens à apporter leurs contenants personnels réutilisables lors d'événements municipaux

2026

- Implanter la distribution de contenants réutilisables lors d'événements municipaux



2028-2029

Encadrer et réglementer la distribution de produit à usage unique



Mettre en valeur les programmes et organismes favorisant le réemploi d'objets usagés

en continu

- Poursuivre le programme de récupération « Ton surplus, mon bonheur »

en continu

- Encourager les initiatives citoyennes visant à la revalorisation d'objets

AMÉLIORATION DU TRI DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



Mettre en place une campagne de sensibilisation sur le tri des matières résiduelles

2026

- Développer un nouveau visuel dynamique sur les poubelles à 3 voies

2028

- Développer des capsules informatives sur les réseaux sociaux de la Municipalité afin de démystifier les différents types de tri



2027

Mettre en valeur et encourager les organismes et activités portant sur les bonnes pratiques de tri



Instaurer une vigie sur les différentes initiatives de tri et de gestion des matières résiduelles

2025

- Assurer l'optimisation du tri des matières lors d'événements municipaux



Accompagner et soutenir les institutions, commerces et industries (ICI) dans le tri des matières

2027

- Établir des objectifs de recyclage avec les ICI

2027

- Encourager et reconnaître les initiatives des ICI sur la gestion des matières résiduelles



2026

Établir un portrait des défis au tri des matières, autant pour le résidentiel que pour les ICI



MATIÈRES RÉSIDUELLES (SUITE)

DISPOSITION DES MATIÈRES



en continu

Solliciter la MRC afin de poursuivre les services de collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) à l'écocentre



en continu

Maintenir la surveillance des sites illégaux d'entreposage de déchets



en continu

Poursuivre et créer de nouveaux partenariats afin de valoriser des matières spécifiques



en continu

Valoriser et réutiliser des matières spécifiques



Poursuivre et créer de nouveaux partenariats à cette fin

2025-2026



Évaluer la possibilité de réutiliser les résidus de pavage

2025-2026



Évaluer la possibilité de réutiliser les résidus de déglacage

ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

EMPREINTE ÉCOLOGIQUE ET RÉDUCTION DES GES



2028-2029

Élaborer un Plan Climat

- Réaliser un audit d'efficacité énergétique des opérations municipales



2029

Implanter des infrastructures municipales végétalisées



en continu

Faire l'achat de modèles plus écologiques lors du remplacement des véhicules municipaux



en continu

Effectuer de la sensibilisation quant aux méthodes de conduite visant à la réduction d'essence



2026

Encourager l'achat d'outils d'entretien extérieur électriques plutôt qu'au gaz



2028

Évaluer la possibilité d'intégrer à la grille d'analyse des offres de service, les principes du développement durable pour des projets soumis par appel d'offres



2027

Compenser les émissions municipales de GES

- Évaluer la possibilité d'adhérer à un programme de compensation d'émissions de GES

2025-2026

- Compenser les émissions issues des déplacements extérieurs de la Municipalité

MOBILITÉ DURABLE ET TRANSPORT ALTERNATIF



2029

Encourager la marche et le vélo comme moyen de transport alternatif à l'intérieur du noyau villageois

- Identifier et mettre en valeur les stationnements publics afin de favoriser la circulation piétonnière et cycliste au sein du périmètre urbain

2025

- Ajouter des supports à vélo aux endroits publics stratégiques et inciter les commerces à en installer

en continu

- Favoriser et densifier le développement des services de proximité pour favoriser le transport actif

2029

- Développer un système de prêt de vélo municipale, en collaboration avec des organismes et entreprises locales



2027

Développer le réseau cyclable urbain et péri-urbain

- Établir un comité cycliste

en continu

- Entretenir la chaussée sur les routes pavées pour la pratique sécuritaire de vélos

2028

- Allonger et bonifier le réseau cyclable



en continu

Encourager le covoiturage lors de déplacements

- Évaluer la possibilité d'instaurer un programme d'autopartage

en continu

- Sensibiliser au covoiturage et encourager les initiatives citoyennes

en continu


- Favoriser le covoiturage lors de déplacements extérieurs de la Municipalité

THÈMES INDÉPENDANTS

COLLABORATION ET PARTENARIAT



Maintenir la collaboration du Comité consultatif en environnement (CCE) en matière de recommandations environnementales

en continu  Effectuer et publiciser un bilan annuel des activités du CCE



Assurer un contact permanent entre la municipalité et l'Organisme de Bassin Versant de l'Assomption (OBVA)

en continu




Conserver et resserrer les partenariats entre la Municipalité et les associations oeuvrant pour la protection et la mise en valeur de l'environnement

en continu



Collaborer avec des milieux de recherche pour instaurer des programmes environnementaux de protection et de valorisation de l'environnement

en continu  Publiciser les partenariats avec les milieux de recherche



Identifier les opportunités de partenariat avec les écoles locales

en continu




Identifier les opportunités de collaboration avec la SQ en matière de sécurité publique et de nuisances


en continu


COMMUNICATIONS ET VULGARISATION ENVIRONNEMENTALE




Développer un Plan de communication environnemental

2025  Rendre disponible des dépliants afin de vulgariser les règlements municipaux et les meilleures pratiques liées à l'environnement

en continu  Bonifier le site internet de la Municipalité en matière environnementale

2025  Ajouter une section environnementale à l'infolettre municipale

2029  Mettre en place des capsules ou initiatives éducatives et de vulgarisation




Organiser et soutenir des colloques et activités environnementales accessibles pour les citoyens

en continu



Poursuivre la mise en valeur des livres à thématique environnementale à la bibliothèque municipale

en continu  Rechercher des subventions pour faire l'achat de livre en lien avec l'environnement

